



Si la qualité des études est la clé de voute de la réussite de la phase travaux d'un point de vue conformité technique, elle l'est tout aussi sur l'aspect financier :

- Optimisation des travaux par des choix d'études.
- Réduction des reprises des travaux,
- Simplification de la réalisation pour les intervenants,
- Amélioration de la rentabilité des études,
- ...

Une attention toute particulière doit être apportée sur la gestion contractuelle de nos études comme garantie du respect de nos obligations vis-à-vis du client mais aussi de la préservation des droits de l'entreprise COTE. En effet, les aléas survenus sur les nos projets / affaires (décalage planning, modifications clients, ...) peuvent avoir un lourd impact sur la conformité et l'aspect financier de nos projets.

Vous trouverez, ci-dessous, deux rappels important sur la bonne gestion contractuelle des études de nos projets / affaires.

## CONFORMITE DES ETUDES VALIDATION EXC & EXA RESPECTONS LES PROCEDURES

La garantie de la conformité des travaux passe par la réalisation des études de qualité.

Les enjeux sont multiples :

- **Conformité technique** : Adéquation des travaux aux normes & standards (norme NFC15100, ...).
- **Conformité aux exigences techniques client** : Adéquation des travaux à des standards spécifiques aux clients (normes hôpitaux, laboratoires, nucléaire, chimie, hydraulique, ...).
- **Conformité aux exigences contractuelles du marché** : Adéquation des travaux, des équipements, des méthodes, ... aux spécificités clients (type / marques des équipements, spécificités de pose, ...).

Afin de veiller à l'adéquation des travaux avec les exigences contractuelles, COTE a instauré une procédure de vérification de la conformité de ces études : **La validation EXC et la validation EXA.**

### VALIDATION DES ETUDES CHANTIER

N° Agence :	COTE
<b>EXC</b> (bon pour Exécution Chantier)	
Nom :	
Date :	
Visa :	

**EXC** = Vérification de la conformité des schémas de câblage et des plans diffusés sur chantier par rapport au cahier des charges clients et par rapport aux modifications survenues durant le câblage en Atelier pour les schémas et aux modifications survenues en cours de chantier.

Avant toute diffusion sur chantier, le schéma ou le plan doit être validé par le Responsable de l'affaire par un tampon EXC avec la date, le nom et le visa du signataire.

**Interdiction de disposer sur chantier d'études non tamponnées en EXC et signées.**

**Interdiction de disposer sur chantier d'études tamponnées en EXA.**



### VALIDATION DES ETUDES ATELIER

<b>COTE</b>		
<b>EXA</b> (bon pour Exécution Atelier)		
	Conformité technique	Conformité marché
Date :		
Nom :		
Visa :		

**EXA** = Vérification de la Conformité Technique + Vérification de la Conformité Marché.

**Vérification de la Conformité Technique =**

Contrôle de la conformité des schémas par rapport aux normes (NFC 15100, ...) + Contrôle des attendus fonctionnels par un Vérificateur Techniquement Compétent (Responsable BE ou personnes nommées).

**Vérification de la Conformité Marché =**

Contrôle de la conformité des schémas au Cahier des charges client, aux implantations, à la nomenclature du matériel, ...

Contrôle des attendus fonctionnels.

Avant toute diffusion au Tableautier, les schémas de câblage doivent être validés par un Vérificateur techniquement compétent (contrôle de la conformité technique) et par le Responsable de l'affaire (contrôle de la conformité Marché).

**Interdiction de disposer en Atelier d'études non tamponnées en EXA et signées.**

**Interdiction de disposer en Atelier d'études tamponnées en EXC.**

## TOUS LE MONDE EST ACTEUR DE LA QUALITE

**Intervenants (Electricien, Câbleur, ...) :**

Vous avez l'obligation de travailler avec des études préalablement validées (Schémas EXA en Atelier ou EXC et plans EXC sur Chantier).

Au même titre que la sécurité, la qualité s'exige.

**Managers (Chef d'Agence et de Service, Chargé d'Affaires, Chef de chantier, ...) :**

Vous avez l'obligation de fournir à vos intervenants des études préalablement validées (Schémas EXA en Atelier ou EXC et plans EXC sur Chantier).

Au même titre que la sécurité, vous êtes les garants de la qualité, veillez au respect des procédures et à la formation de vos équipes.

## CYCLE DE SOUMISSION DES ETUDES EN PHASE CHIFFRAGE / ETUDES / TRAVAUX AYEZ LES BONS REFLEXES

A toutes les étapes du projet, il est impératif de fixer un cadre à la fourniture des livrables études pour prévenir les impacts des aléas externes (clients, ...) et pour donner de bonnes pratiques aux collaborateurs COTE.

Ainsi il est demandé :

- **la mise en place d'un cycle de soumission de nos études dans nos offres** par les personnes en charge du chiffrage (Cf cycle de soumission définit ci-dessous),
- **le respect de ce cycle de soumission** par les personnes en charges des études **et leur devoir d'alerte** envers le responsable d'affaire / projet lors de dérives de celui-ci,
- **L'information systématique et anticipé au client** par les responsables d'affaire / projet lors de la survenance de dérives.
- **La valorisation des dérives et/ou propositions au client** pour les prévenir.
- **La prise en compte du cycle de soumission** dans le cadre d'études sous-traitées + prise en compte dans nos offres.

### Cycle de soumission des études instauré par COTE

COTE remettra un dossier comprenant notamment :

- L'étude à l'indice 01,
- L'étude à l'indice 02 après intégration des remarques issues de la 1<sup>ère</sup> soumission,
- L'étude à l'indice 03 après intégration des remarques issues de la 2<sup>ème</sup> soumission.

**Au-delà de l'indice 03 (à partir de l'indice 04), chaque modification mineure sera incrémentée dans un compteur horaire facturable.**

**Les modifications majeures seront soumises à cotation avant réalisation et à facturation après avenant.**

